

Date de convocation : 15/05/2025
Séance : 22/05/2025
Affichage : 29/09/2025

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 22 MAI 2025**

Adopté en séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mézières-en-Santerre, après convocation légale, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIOLETTE, en qualité de Maire.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mmes Huguette DEMORSY, Viviane DEMORSY, Adeline DOCHY, Evelyne DUBOILE, Louise FRANÇOIS, Laetitia LACOURTE, Mrs Paul VIOLETTE, Bernard HUYER, Bastien DESREUMAUX, Éric DELISLE, Louis-Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, Lucas GEORGET

Disposaient d'un pouvoir : M. Bastien DESREUMAUX de Mme Aurélie DESREUMAUX

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : Mme Aurélie DESREUMAUX (pouvoir) et M. Paul LOISEL

Secrétaire de séance : M. Bastien DESREUMAUX

Monsieur le Maire accueille les conseillers et leur souhaite la bienvenue. Il ouvre la séance à 19h.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débiter.
Monsieur Bastien DESREUMAUX tiendra le secrétariat de séance.

Monsieur VIOLETTE soumet le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 à l'approbation des élus. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté et sera publié sur le site de la commune dans le courant de la semaine suivante.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour de la réunion :

- POINT 1 Délibération – Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement
- POINT 2 Délibération – Tarifs des repas de la fête du village
- POINT 3 Délibération – Approbation du projet d'aménagement mairie et plan prévisionnel de financement
- POINT 4 Délibération – Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- POINT 5 Délibération – Demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert
- POINT 6 Délibération – Demande de subvention du Conseil Régional au titre du Fonds d'appui aux projets Locaux (FAPL)
- POINT 7 Délibération – Demande de subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Appui aux Communes (FAC)
- POINT 8 Délibération – Demande de subvention du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police
- POINT 9 Questions diverses

POINT 1 : ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT – DESIGNATION DES MEMBRES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique qu'en 2024, Monsieur GOEMAERE membre de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) a démissionné. Ayant été désigné depuis plus de six ans, sa démission entraîne le renouvellement total des membres.

Rapport :

L'article R133-3 du Code rural et de la pêche maritime dispose que :

« L'AFR est administrée par un bureau qui comprend :

- a) Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;
- b) Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le préfet et qui sont désignés pour six ans par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture après avis du Centre national de la

propriété forestière, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier répondant aux conditions fixées au premier alinéa de l'article R. 121-18 ;

c) Un conseiller départemental.

..... Soit pour la commune de Mézières-en-Santerre 12 membres.

Ainsi, entendu ce rapport, le conseil municipal devra désigner cinq membres.

Monsieur VIOLETTE indique que lui-même étant maire et agriculteur, il lui revient de désigner un conseiller municipal. Monsieur Éric DELISLE, troisième adjoint, volontaire est désigné.

Pour les membres à désigner par le conseil municipal, les personnes suivantes sont proposées. Elles ont été contactées et sont toutes volontaires :

- M. Bernard DESREUMAUX, propriétaire et agriculteur retraité de Mézières
- M. Pierre FLAMENT, propriétaire et agriculteur retraité de Bouchoir
- M. Dominique DENYS, propriétaire et agriculteur retraité de Mézières
- M. Edgar CARREEL, propriétaire et agriculteur retraité de Villers aux Erables
- M. Paul VIOLETTE, propriétaire et agriculteur de Mézières-en-Santerre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12 voix

- **DESIGNE les personnes suivantes comme membres de l'Association Foncière de Remembrement de MEZIERES-EN-SANTERRE :**

- M. Bernard DESREUMAUX, propriétaire et agriculteur retraité de Mézières
- M. Pierre FLAMENT, propriétaire et agriculteur retraité de Bouchoir
- M. Dominique DENYS, propriétaire et agriculteur retraité de Mézières
- M. Edgar CARREEL, propriétaire et agriculteur retraité de Villers aux Erables
- M. Paul VIOLETTE, propriétaire et agriculteur de Mézières-en-Santerre

Monsieur le Maire a, par ailleurs saisi la Chambre d'Agriculture de la Somme qui doit désigner cinq membres de son côté. Les agriculteurs suivants ont été proposés pour désignation par la Chambre d'Agriculture :

- M. Didier MARC agriculteur à Mézières
- M. Bastien DESREUMAUX agriculteur à Mézières
- M. Louis-Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE agriculteur à Mézières
- M. Emmanuel DESREUMAUX agriculteur à Mézières
- M. Sébastien WALLART agriculteur à Mézières

POINT 2 : TARIFS DES REPAS DE LA FÊTE DU VILLAGE LE 13 JUILLET 2025

Monsieur le Maire indique que la commission « Fêtes et Cérémonies » s'est réunie et a décidé d'organiser le traditionnel repas de la fête du village. Pour le menu proposé cette année, il s'agira d'une viande cuite à la broche avec son accompagnement de légumes.

Monsieur VIOLETTE demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs du repas de la fête 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 12 voix

DECIDE

- D'appliquer les tarifs suivants, identiques à ceux de 2024 :
 - Dix-huit euros (18 €) pour les adultes (13 ans et plus)
 - Neuf euros (9 €) pour les enfants de 8 à 12 ans
 - Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans
 - Offert aux conseillers municipaux et aux trois agents de la commune

Les tarifs s'entendent boissons non comprises.

POINT 3 : APPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION MAIRIE & AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE ET PLACE PUBLIQUE ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire présente aux conseillers les derniers plans et estimations chiffrées présentées par Monsieur Gérard LEFEBVRE, architecte pour le projet d'aménagement mairie – église – place publique.

Il a par ailleurs réuni l'ensemble des informations relatives aux différentes subventions susceptibles d'être sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Il explique que l'ensemble des subventions qu'il est possible d'obtenir ne doit pas excéder 80 % du montant hors taxe du projet. La commune doit obligatoirement participer financièrement à hauteur de 20 % minimum.

Afin de pouvoir déposer les différentes demandes de subvention, il convient d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel.

Ainsi, Monsieur VIOLETTE présente à l'assemblée les détails du projet estimé à 1 078 175,00 € HT subventionnable à hauteur de 80%, soit 862 507,19 € avec une participation de la commune pour un montant de 215 667, 81 € correspondant à 20%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

- **APPROUVE** le projet de restructuration mairie & aménagements des abords de l'église et place publique
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT						
Nature des dépenses	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique	dont montant stationnement/sécurité		
Travaux		A détailler le cas échéant				
Restructuration mairie	383 835,00 €					
Restructuration logement	134 065,00 €		47 695,00 €			
Aménagements paysagers	457 895,00 €	56 160,00 €		90 105,00 €		
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant				
Restructuration mairie	50 665,00 €					
Restructuration logement	18 100,00 €		6 439,26 €			
Aménagements paysagers	33 615,00 €	4 122,82 €		6 614,79 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	1 078 175,00 €	60 282,82 €	54 134,26 €	96 719,79 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération						
Financements	à préciser le cas échéant	Montant éligible	Taux / montant éligible	Montant (HT)	Taux / Total travaux	
Subvention Etat DETR	sur accessibilité église	60 282,82 €	30%	18 084,85 €	2%	16%
	sur rénovation énergétique logement	54 134,26 €	35%	18 946,99 €	2%	
	sur restructuration mairie	434 500,00 €	30%	130 350,00 €	12%	
Subvention Etat DSIL	sur restructuration mairie + logement	586 665,00 €	10%	58 666,50 €	5%	
Subvention Etat Fonds vert		1 078 175,00 €	45%	487 442,92 €	45%	
Subvention Conseil régional Hauts de France (FAPL)	Limitée à 20 000 €			20 000,00 €	2%	
Subvention Conseil départemental de la Somme (FAC)	Limitée à 100 000 €			100 000,00 €	9%	
Subvention Conseil départemental de la Somme Amendes de police	sur stationnement / sécurité	96 719,79 €	30%	29 015,94 €	3%	
Sous-total aides publiques	Taux de financement public			862 507,19 €	80,00%	
Part de la collectivité	Fonds propres			215 667,81 €	20,00%	
	Emprunt			0,00 €	0,00%	
Participation du maître d'ouvrage				215 667,81 €	20,00%	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)				1 078 175,00 €		
MONTANT TVA (TVA 10%)				107 817,50 €		
COÛT PREVISIONNEL TTC				1 185 992,50 €		
BESOIN NET DE TRESORERIE				323 485,31 €		

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire, a présenté aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restructuration mairie & aménagement des abords de l'église et place publique, pour un montant de travaux estimé à :

- 1 078 175,00 € HT
Correspondant à l'estimation chiffrée présentée par M. Gérard LEFEBVRE, architecte

Par délibération n° 2025-05-22-03 en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement proposé.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

- **SOLLICITE** l'aide de l'État à hauteur de :
 - 167 381,84 € au titre de la DETR
 - 58 666,50 € au titre de la DSIL
- **Et arrête le plan de financement suivant** : voir tableau au point n°3

POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire, a présenté aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restructuration mairie & aménagement des abords de l'église et place publique, pour un montant de travaux estimé à :

- 1 078 175,00 € HT
Correspondant à l'estimation chiffrée présentée par M. Gérard LEFEBVRE, architecte

Par délibération n° 2025-05-22-03 en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement proposé.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

- **SOLLICITE** l'aide de l'État à hauteur de 487 442,92 € au titre du Fonds Vert
- **Et arrête le plan de financement suivant** : voir tableau au point n°3

POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE France AU TITRE DU FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX (FAPL)

Monsieur le Maire, a présenté aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restructuration mairie & aménagement des abords de l'église et place publique, pour un montant de travaux estimé à :

- 1 078 175,00 € HT
Correspondant à l'estimation chiffrée présentée par M. Gérard LEFEBVRE, architecte

Par délibération n° 2025-05-22-03 en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement proposé.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide du Conseil Régional des Hauts de France au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 20 000,00 € au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL)

- **Et arrête le plan de financement suivant** : voir tableau au point n°3

POINT 7 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME AU TITRE DU FONDS D'APPUI AUX COMMUNES (FAC)

Monsieur le Maire, a présenté aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restructuration mairie & aménagement des abords de l'église et place publique, pour un montant de travaux estimé à :

- 1 078 175,00 € HT
Correspondant à l'estimation chiffrée présentée par M. Gérard LEFEBVRE, architecte

Par délibération n° 2025-05-22-03 en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement proposé.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du Fonds d'Appui aux Communes (FAC)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 100 000,00 € au titre du Fonds d'Appui aux Communes (FAC)

- **Et arrête le plan de financement suivant** : voir tableau au point n°3

POINT 8 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire, a présenté aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restructuration mairie & aménagement des abords de l'église et place publique, pour un montant de travaux estimé à :

- 1 078 175,00 € HT
Correspondant à l'estimation chiffrée présentée par M. Gérard LEFEBVRE, architecte

Par délibération n° 2025-05-22-03 en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement proposé.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre des amendes de polices.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 12 voix**

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 29 015,94 € au titre des amendes de police

- **Et arrête le plan de financement suivant** : voir tableau au point n°3

Pas d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance



Le Président de séance

